



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

164^e session

Genève, 11-14 novembre 2014

Rapports

**du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules sur sa 164^e session**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1958
sur sa cinquante-huitième session**

**du Comité exécutif de l'Accord de 1998
sur sa quarante-deuxième session**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1997
sur sa neuvième session**

GE.14-23540 (F) 120215 180215



* 1 4 2 3 5 4 0 *

Merci de recycler 

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules		
I. Participation	1	7
II. Déclaration liminaire	2–8	7
III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	9–10	9
IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)	11–23	9
A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)	11–18	9
B. Programme de travail, documentation et calendrier des sessions pour 2015 (point 2.2 de l'ordre du jour)	19–20	10
C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)	21–22	10
D. Véhicules autonomes (point 2.4 de l'ordre du jour)	23	11
V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)	24–44	11
A. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante et onzième session, 31 mars-3 avril 2014) (point 3.1 de l'ordre du jour)	24	11
B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (106 ^e session, 5-9 mai 2014) (point 3.2 de l'ordre du jour)	25	12
C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-cinquième session, 19-23 mai 2014) (point 3.3 de l'ordre du jour)	26	12
D. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-neuvième session, 3-6 juin 2014) (point 3.4 de l'ordre du jour)	27	12
E. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-dix-septième session, 26 juin 2014) (point 3.5 de l'ordre du jour)	28	12
F. Faits marquants des dernières sessions (point 3.6 de l'ordre du jour)	29–44	12
1. Groupe de travail du bruit (GRB) (soixantième session, 1 ^{er} -3 septembre 2014) (point 3.6.1 de l'ordre du jour)	29–31	12
2. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-dix-huitième session, 16-19 septembre 2014) (point 3.6.2 de l'ordre du jour)	32–36	13
3. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (107 ^e session, 30 septembre-3 octobre 2014) (point 3.6.3 de l'ordre du jour)	37–40	13
4. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-douzième session, 20-22 octobre 2014) (point 3.6.4 de l'ordre du jour)	41–44	14

VI.	Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour).....	45-73	14
A.	État de l'Accord et des Règlements y annexés (point 4.1 de l'ordre du jour)	45	14
B.	Orientations demandées par les Groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)	46-48	15
1.	Reproduction de normes privées et références à ces normes dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l'ONU (point 4.2.1 de l'ordre du jour)	46	15
2.	Orientations relatives aux amendements apportés aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2.2 de l'ordre du jour).....	47	15
3.	Orientations relatives à l'application de dispositions nationales supplémentaires (point 4.2.3 de l'ordre du jour)	48	15
C.	Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (point 4.3 de l'ordre du jour)	49-50	16
D.	Examen du projet de Révision 3 de l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)	51-56	16
E.	Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)	57	18
F.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.6 de l'ordre du jour).....	58-59	18
G.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSG (point 4.7 de l'ordre du jour).....	60-63	19
H.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSP (point 4.8 de l'ordre du jour).....	64	19
I.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRPE (point 4.9 de l'ordre du jour)	65-66	19
J.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE après réexamen des propositions renvoyées par le WP.29 à ses sessions de novembre 2013 et mars 2014 (point 4.10 de l'ordre du jour)	67-68	20
K.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés éventuellement par le secrétariat (point 4.11 de l'ordre du jour)	69	20
L.	Examen de propositions en suspens d'amendements à des Règlements existants soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.12 de l'ordre du jour)	70	20
M.	Examen de propositions de nouveaux Règlements soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.13 de l'ordre du jour)	71-72	20
N.	Examen de propositions d'amendements à des Règlements existants soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial pour examen à la session de mars 2015 (point 4.14 de l'ordre du jour)	73	21

VII.	Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour).....	74	21
	État de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord (point 5.1 de l'ordre du jour).....	74	21
VIII.	Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et des RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour).....	75–76	21
IX.	Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour) ...	77–79	22
	A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)	77	22
	B. Actualisation des Règles n ^{os} 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour)	78–79	22
X.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)	80–98	22
	A. Échange d'informations sur les mesures correctives appliquées en cas de défaut et de non-conformité des véhicules, en particulier les systèmes de rappel (point 8.1 de l'ordre du jour).....	80	22
	B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU et des Règlements techniques mondiaux ONU adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.2 de l'ordre du jour).....	81	23
	C. Proposition de Manuel de référence pour les véhicules électriques (point 8.3 de l'ordre du jour)	82	23
	D. Proposition d'amendements à la Résolution mutuelle n ^o 1 (R.M.1) (point 8.4 de l'ordre du jour)	83	23
	E. Systèmes automatiques d'appel d'urgence (point 8.5 de l'ordre du jour).....	84–90	
	F. Élection du Bureau pour l'année 2015 (point 8.6 de l'ordre du jour).....	91	24
	G. Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière (point 8.7 de l'ordre du jour)	92	24
	H. Qualité de l'air intérieur des véhicules (QAIV) (point 8.8 de l'ordre du jour) ..	93	24
	I. Vitrages de toit panoramique (VTP) (point 8.9 de l'ordre du jour)	94	24
	J. Session extraordinaire de la CEE-ONU sur la pollution de l'air et les transports (point 8.10 de l'ordre du jour)	95	25
	K. Hommages à MM. B. Gauvin, M. Gorzkowski, J.-L. Marduel et S. McCauley (point 8.11 de l'ordre du jour).....	96–98	25
XI.	Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour).....	99	25
	B. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules		
XII.	Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l'ordre du jour)	100–101	25
XIII.	Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et à des nouveaux Règlements – Vote par l'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour).....	102	26

C.	Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)		
XIV.	Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)	103	28
XV.	Suivi de la mise en œuvre de l'Accord de 1998: Rapports des Parties contractantes sur la transposition des Règlements techniques mondiaux de l'ONU et de leurs amendements dans la législation nationale ou régionale (point 13 de l'ordre du jour)	104	29
XVI.	Examen et vote par l'AC.3 de projets de Règlements techniques mondiaux ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 14 de l'ordre du jour)	105–109	29
A.	Proposition de nouveau Règlement technique mondial sur les pneumatiques (point 14.1 de l'ordre du jour)	105–108	29
B.	Proposition d'amendement 3 au RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds) (WHDC) (point 14.2 de l'ordre du jour)	109	30
XVII.	Examen et vote par l'AC.3 de projets d'amendements à la Résolution mutuelle n° 1 (R.M.1) (point 15 de l'ordre du jour)	110	30
XVIII.	Examen des règlements techniques à inscrire dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 16 de l'ordre du jour)	111	30
XIX.	Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s'il y a lieu (point 17 de l'ordre du jour)	112	31
	Élaboration d'un nouveau RTM sur les prescriptions relatives à l'autodiagnostic OBD pour la catégorie L (point 17.1 de l'ordre du jour)	112	31
XX.	État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 18 de l'ordre du jour)	113–121	31
A.	RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) et autres RTM sur les prescriptions relatives à l'environnement et au groupe motopropulseur pour les véhicules de la catégorie L (point 18.1 de l'ordre du jour)	113	31
B.	RTM n° 3 (Freinage des motocycles) (point 18.2 de l'ordre du jour)	114	31
C.	RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds) (WHDC) (point 18.3 de l'ordre du jour)	115	32
D.	RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 18.4 de l'ordre du jour)	116	32
E.	RTM n° 9 (Sécurité des piétons) (point 18.5 de l'ordre du jour)	117	32
F.	RTM n° 15 (Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP – Phase 1b)) (point 18.6 de l'ordre du jour)	118	32
G.	Projet de RTM sur la sécurité des véhicules électriques (point 18.7 de l'ordre du jour)	119	32
H.	Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux (point 18.8 de l'ordre du jour)	120	33
I.	RTM n° 6 (Vitrages de sécurité) (point 18.9 de l'ordre du jour)	121	33

XXI.	Questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer (point 19 de l'ordre du jour)	122-131	33
A.	Compatibilité des véhicules en cas de choc (point 19.1 de l'ordre du jour)	122	33
B.	Systèmes de transport intelligents (point 19.2 de l'ordre du jour)	123	33
C.	Systèmes d'éclairage des routes (point 19.3 de l'ordre du jour)	124	34
D.	Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 19.4 de l'ordre du jour)	125	34
E.	Véhicules électriques et environnement (point 19.5 de l'ordre du jour).....	126-128	34
F.	Spécifications du mannequin 3-D H (point 19.6 de l'ordre du jour)	129	34
G.	Véhicules à hydrogène à pile à combustible (RTM n° 13) – Phase 2 (point 19.7 de l'ordre du jour)	130	34
H.	Nouvelles technologies n'ayant pas encore fait l'objet de règlements (point 19.8 de l'ordre du jour)	131	34
XXII.	Propositions d'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM ONU existants non traités au titre des points 18 et 19, s'il y a lieu (point 20 de l'ordre du jour	132	35
XXIII.	Échange d'informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 21 de l'ordre du jour)	133	35
XXIV.	Questions diverses (point 22 de l'ordre du jour)	134	35
D.	Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4)		
XXV.	Constitution du Comité AC.4 et élection du Bureau pour l'année 2015 (point 23 de l'ordre du jour).....	135	35
XXVI.	Amendements aux Règles n ^{os} 1 et 2 (point 24 de l'ordre du jour)	136	35
XXVII.	Questions diverses (point 25 de l'ordre du jour)	137	35
Annexes			
I.	Liste des documents informels (WP.29-164-...) distribués lors de la 164 ^e session.....		35
II.	Calendrier des réunions du Forum mondial (WP.29) et de ses organes subsidiaires et comités pour l'année 2015.....		39
III.	Amendements au projet de Révision 3 de l'Accord de 1958 (ECE/TRANS/WP.29/2014/53)		41
IV.	État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de règlements admissibles* Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 4 novembre 2014		42

* Les informations concernant les Parties contractantes (33), le Registre mondial et le Recueil de Règlements admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.10.

A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

I. Participation

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 164^e session du 11 au 14 novembre 2014 sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1 et 2): Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse, Turquie et Uruguay. Des représentants de l'Union européenne (UE) y ont également participé. L'organisation gouvernementale suivante était représentée: Union internationale des télécommunications (UIT), ainsi que les organisations non gouvernementales suivantes: Association for Emission Control by Catalyst (AECC); Consumers International (CI); Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)¹; Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA); Programme mondial d'évaluation des nouveaux modèles d'automobiles (Global NCAP), Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Commission électrotechnique internationale (CEI); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA).

II. Déclaration liminaire

2. Le nouveau Secrétaire exécutif de la CEE, M. C. Friis Bach, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a confirmé l'importance majeure du Forum mondial WP.29 pour la CEE-ONU. Il a souligné le rôle mondial joué par le Forum pour la mise au point et la commercialisation de véhicules plus sûrs et moins polluants. Il a fait ressortir les efforts en cours du WP.29 pour modifier l'Accord de 1958 afin de le rendre plus pertinent pour les pays du groupe des économies émergentes. Il a souligné combien les travaux du Forum mondial avaient des incidences positives sur les populations et leur vie quotidienne. Il a rappelé aux participants du Forum mondial l'ampleur du problème de la sécurité routière et le fait que l'un des objectifs futurs en matière de développement durable de l'ONU est de réduire de moitié le nombre de victimes de la route, et réaffirmé que le WP.29 était un acteur clef des efforts en vue d'améliorer la sécurité et les caractéristiques environnementales des nouveaux véhicules. Il a exprimé sa haute appréciation pour la tâche qu'a accomplie le Président en dirigeant les travaux du WP.29 avec dévouement sur une aussi longue période.

3. Le Secrétaire exécutif a informé le Forum mondial que le processus de sélection pour le poste P-5 de la Section des Règlements concernant les véhicules et des innovations dans le domaine des transports était sur le point d'être conclu. En outre, il a confirmé que le processus de sélection suivrait intégralement les règles et procédures de l'ONU

¹ Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

et se déroulerait dans un cadre équitable, transparent et fondé sur le mérite. Il a exprimé son engagement personnel à mettre à la disposition du Forum mondial des services de haute qualité.

4. Le représentant de l'UE a confirmé son appréciation pour le travail effectué par le personnel du WP.29 et particulièrement pour le travail de M. R. Hubert qui a repris, à titre temporaire, les tâches du Directeur de la Section des Règlements concernant les véhicules et des innovations dans le domaine des transports et d'assurer ainsi la continuité. Il a souligné la nécessité cruciale pour le Forum mondial de maintenir la continuité de la qualité du travail des services de secrétariat.

5. La déclaration ci-dessus a été appuyée par les représentants du Japon et des États-Unis d'Amérique. Le représentant du Japon a rappelé au Forum mondial que le succès de son pays à inciter de nouveaux pays d'Asie à participer aux activités du WP.29 était également fondé sur la garantie de services de secrétariat de haute qualité.

6. M. K. Wani, Directeur général du Département d'ingénierie du Bureau des transports routiers du Ministère du territoire, de l'infrastructure, des transports et du tourisme du Japon, a rappelé que son pays avait activement participé aux activités du WP.29 depuis 1985 et avait été la première Partie contractante à l'Accord de 1958 non européenne. Il a également parlé de la direction actuelle et future de l'action du Japon pour promouvoir l'harmonisation des règlements sur les véhicules. En conséquence, il a fait savoir que son administration s'était fixé trois axes: i) contribuer à la transformation du WP.29 en un forum plus attirant pour les pays émergents; ii) participer activement à la discussion sur les nouvelles technologies telles que les véhicules hautement automatisés; et iii) soutenir les activités liées au projet d'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA). Enfin, il a informé le Forum mondial que, le 11 novembre 2014, le Gouvernement japonais avait décerné à M. Gauvin la distinction de l'«Ordre du soleil levant, Rayons d'or avec sautoir» pour les succès qu'il avait obtenus dans le développement des activités du WP.29 de telle sorte que plusieurs pays y compris le Japon puissent se joindre au Forum mondial, ainsi que pour renforcer les activités du Forum en accélérant l'élaboration de la réglementation internationale telle que celle traitant de l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA).

7. M. Bin Ahmad I., Directeur général du Département des transports routiers de la Malaisie, a déclaré que l'activité d'harmonisation des réglementations concernant les véhicules allait devenir l'un des éléments clefs des actions en vue d'améliorer la sécurité des véhicules et de faciliter les échanges commerciaux de véhicules dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Pour terminer, il a fait savoir que son pays avait transposé avec succès 77 règlements de l'ONU dans sa législation nationale et que ce nombre serait porté au total à 126 d'ici à 2020.

8. M. S. Kwon, Directeur général du Bureau des véhicules à moteur au Ministère du territoire, des infrastructures et des transports de la République de Corée, a fait un rapport sur les activités du WP.29 auxquelles son pays a participé activement, à savoir les vitrages de toit panoramique (VTP) et la qualité de l'air intérieur des véhicules (QAIV). Il a souligné le problème posé par la fragilité des zones imprimées en céramique sur le verre trempé et il a invité les Parties contractantes à approuver la création d'un groupe de travail informel des VTP. Il a indiqué que son pays serait prêt à présider et parrainer les activités sur les VTP.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/1111.

9. L'ordre du jour provisoire annoté de la session (ECE/TRANS/WP.29/1111) a été adopté avec les modifications suivantes:

- a) Suppression de points:
Supprimer le point 4.14.1 de l'ordre du jour;
- b) Ajout de points:
 - 8.7 Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020);
 - 8.8 Qualité de l'air intérieur des véhicules (QAIV);
 - 8.9 Vitrages de toit panoramique (VTP);
 - 8.10 Session extraordinaire de la CEE-ONU sur la pollution de l'air et les transports;
 - 18.9 RTM n° 6 (Vitrages de sécurité);
- c) Correction de références de documents pour le point 7.1:
Au lieu de ECE/TRANS/WP.29/1074/Add.1, lire ECE/TRANS/WP.29/1074.

10. La liste des documents informels est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)

11. La 116^e session du Comité de gestion WP.29/AC.2 s'est tenue le 10 novembre 2014, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé, conformément à l'article 29 du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690, et Amend.1 et 2), les Présidents du WP.29 (France), du GRB (France), du GRE (Canada, Belgique), du GRSP (États-Unis d'Amérique), du GRPE (Allemagne), du GRRF (Royaume-Uni), du GRSG (Italie), ainsi que des Comités d'administration/exécutifs des trois accords administrés par le WP.29 (États-Unis d'Amérique (AC.3), Fédération de Russie (AC.4) et France (AC.1), les représentants des États-Unis d'Amérique, du Japon et de l'Union européenne, ainsi que les vice-présidents du WP.29 (Fédération de Russie), du GRSG (Hongrie), du GRPE (Inde) et du GRSP (République de Corée).

12. Le Comité de gestion a examiné l'ordre du jour provisoire de la 164^e session du Forum mondial et recommandé les modifications mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus. Il a aussi recommandé que le point 5.1 de l'ordre du jour soit examiné par le Forum mondial et que les autres points relatifs à l'Accord de 1998 soient examinés par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3). Enfin, il a recommandé de renoncer à tenir la réunion du Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4). Le WP.29/AC.2 a en outre examiné le projet d'ordre du jour de la 165^e session du Forum mondial devant se tenir à Genève du 10 au 13 mars 2015.

13. Le WP.29/AC.2 a pris note de l'intention du secrétariat d'établir, après l'examen effectué par le WP.29 au cours de la semaine, une version de synthèse du projet de Révision 3 de l'Accord de 1958 en tant que document officiel, pour examen et adoption

éventuelle par le WP.29 en mars 2015. Il a aussi noté que le représentant de l'UE était disposé à notifier au Bureau des affaires juridiques (BAJ) le projet de Révision 3 une fois que celui-ci aurait été adopté par le WP.29.

14. Le WP.29/AC.2 a examiné le document informel WP.29-164-13 sur les prescriptions nationales non incluses dans le champ d'application d'un Règlement ONU et a approuvé la position du Japon.

15. Le WP.29/AC.2 a rappelé ses discussions antérieures sur les risques de problèmes de défauts de cohérence dans l'utilisation des acronymes. Le secrétariat a fait savoir que plusieurs groupes de travail avaient déjà établi des listes d'acronymes sous forme de documents informels. Le WP.29/AC.2 a noté que le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) avait inclus une liste d'acronymes dans les Règlements techniques mondiaux de l'ONU (RTM) et que cette pratique pourrait être appliquée par d'autres groupes de travail. Le WP.29/AC.2 a jugé que l'établissement d'un registre central pourrait être une solution pour éviter les éventuelles incohérences. Il a demandé au secrétariat d'élaborer, pour la session de mars 2015, un modèle de registre central où seraient répertoriés les acronymes utilisés par le WP.29. Le WP.29/AC.2 a aussi convenu de reprendre l'examen des définitions utilisées dans les Règlements et RTM de l'ONU.

16. Le WP.29/AC.2 a pris note des résultats de la session extraordinaire de la CEE-ONU sur la pollution de l'air et les transports (Genève, 2 juillet 2014). Le secrétariat a fait savoir que le rapport de synthèse était reproduit dans l'annexe III du document ECE/EB.AIR/WG5/112, disponible à l'adresse: www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2014/AIR/WGSR/ece.eb.air.wg.5.112.edited.ae.pdf.

17. Le Comité a élu M. Boris Kisulenko (Fédération de Russie) Président de l'AC.2 pour les sessions de l'année 2015.

18. Le Forum mondial a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa 116^e session et ses recommandations.

B. Programme de travail, documentation et calendrier des sessions pour 2015 (point 2.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2014/1/Rev.2; documents informels WP.29-164-01-Rev.1, WP.29-164-02; WP.29-164-11.

19. Le Forum mondial a pris note du programme de travail révisé et de la documentation pertinente (ECE/TRANS/WP.29/2014/1/Rev.2). Le secrétariat a présenté le calendrier définitif des sessions pour 2015 (fondé sur le document informel WP.29-164-01-Rev.1). Le Forum a approuvé le calendrier tel que reproduit à l'annexe II du présent rapport. Il a pris note du document informel WP.29-164-02 sur la présidence du WP.29 et de ses organes subsidiaires, ainsi que du document informel WP.29-164-11 sur l'organisation actuelle des services de secrétariat fournis au WP.29.

20. Le représentant de l'UE a fait l'éloge du travail effectué par l'actuelle Présidente du GRSP et il a exprimé le souhait que les États-Unis d'Amérique veuillent bien accepter de proroger le mandat de l'actuelle Présidente.

C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1110, par. 10; document informel WP.29-164-28.

21. Les représentants du Japon et du Royaume-Uni, Coprésidents du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents (STI), ont présenté un rapport d'étape sur les activités du groupe. Ils ont fait savoir que le groupe de travail informel s'était réuni

le mardi 11 novembre 2014 (de 9 heures à 10 heures) et que la reprogrammation de ces réunions au mardi avait été jugée positive car elle permettait au groupe de travail de faire rapport utilement au WP.29. Le groupe de travail informel avait principalement pour tâche d'élaborer le mandat relatif aux travaux futurs dans le domaine des STI (le projet de mandat figure dans le document informel WP.29-164-28). Le Président du WP.29 a souligné l'importance stratégique de ces travaux, compte tenu des innovations techniques majeures récemment introduites, et la nécessité de réagir avec souplesse et promptitude. Il a ajouté que le groupe de travail informel pourrait se réunir avant les sessions du WP.29, de manière que le Forum mondial puisse intégrer les propositions et recommandations du groupe dès que possible dans son programme de travail. Le groupe de travail informel devrait pouvoir choisir librement son lieu de réunion en fonction des besoins. Le WP.29 a approuvé, sous réserve d'autres amendements, le document informel WP.29-164-28, qui autorisait le groupe de travail informel à débiter ses travaux immédiatement, compte tenu surtout de l'urgence de disposer de définitions des divers degrés d'automatisation à une première réunion tenue d'ici à la fin de l'année, et décidé qu'il adopterait officiellement le mandat du groupe à sa session de mars 2015 sur la base d'une proposition finale à établir.

22. Le représentant de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a annoncé que l'ISO avait déjà lancé des activités dans ce domaine et a invité les représentants siégeant au WP.29 à participer aux travaux de normalisation. Le représentant de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a fait une déclaration similaire.

D. Véhicules autonomes (point 2.4 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-164-27.

23. Le WP.29 a pris note du document informel WP.29-164-27 sur les activités de la CEE et du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) concernant les véhicules autonomes, dans lequel des orientations étaient demandées par le GRRF quant aux activités à entreprendre. Le Coprésident du groupe informel des STI a déclaré que son groupe pourrait formuler des recommandations lors de ses prochaines réunions. Le Président du GRRF a souligné que celui-ci avait besoin d'orientations avant sa session de février 2015 afin de pouvoir poursuivre ses travaux. Le WP.29 a invité le GRRF à suivre les recommandations formulées par le groupe informel des STI, dans l'attente d'instructions supplémentaires qui seraient données par le Forum mondial à ses sessions de mars ou de juin 2015. Le WP.29 a décidé d'examiner la question des STI et des véhicules autonomes au titre d'un point de l'ordre du jour unique intitulé «Systèmes de transport intelligents et véhicules autonomes» à sa session de mars 2015.

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)

A. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante et onzième session, 31 mars-3 avril 2014) (point 3.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRE/71.

24. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRE lors de la 163^e session (ECE/TRANS/WP.29/1110, par. 21 à 23) et a approuvé le rapport du GRE.

**B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
(106^e session, 5-9 mai 2014) (point 3.2 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/85.

25. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRSG lors de la 163^e session (ECE/TRANS/WP.29/1110, par. 24 à 26) et a approuvé le rapport du GRSG.

**C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)
(cinquante-cinquième session, 19-23 mai 2014)
(point 3.3 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSP/55.

26. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRSP lors de la 163^e session (ECE/TRANS/WP.29/1110, par. 27 à 31) et a approuvé le rapport du GRSP.

**D. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)
(soixante-neuvième session, 3-6 juin 2014)
(point 3.4 de l'ordre du jour)**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/69 et Add.1 et 2.

27. Le Forum mondial a rappelé le rapport présenté oralement par le Président du GRPE lors de la 163^e session (ECE/TRANS/WP.29/1110, par. 32 à 36) et a approuvé le rapport du GRPE.

**E. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(soixante-dix-septième session, 26 juin 2014)
(point 3.5 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRRF/77.

28. Le Forum mondial a rappelé la session extraordinaire tenue par le GRRF lors de la 163^e session du WP.29 et a approuvé le rapport du GRRF.

F. Faits marquants des dernières sessions (point 3.6 de l'ordre du jour)

**1. Groupe de travail du bruit (GRB) (soixantième session, 1^{er}-3 septembre 2014)
(point 3.6.1 de l'ordre du jour)**

29. Le Président du GRB a rendu compte des résultats des travaux du Groupe de travail à sa soixantième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/58), en particulier l'adoption de la série 03 d'amendements au Règlement n° 51 et de la série 02 d'amendements au Règlement n° 59. Les deux textes étaient alignés sur le Règlement UE n° 540/2014 concernant le niveau sonore des véhicules à moteur et des systèmes de silencieux de remplacement.

30. Il a informé le WP.29 que le GRB avait convenu d'élaborer, parallèlement à un projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux, un projet de Règlement sur les véhicules à moteur silencieux dans le cadre de l'Accord de 1958. Il a ajouté qu'à cette fin

le GRB avait établi un nouveau groupe de travail informel sur la base du mandat tel qu'il figurait à l'annexe VI du rapport du Groupe de travail. Le WP.29 a donné son accord à la création du groupe de travail informel.

31. Le WP.29 a noté que le GRB avait réélu M. S. Ficheux (France) Président et M. A. Bocharov (Fédération de Russie) Vice-Président pour les sessions de 2015.

**2. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(soixante-dix-huitième session, 16-19 septembre 2014)
(point 3.6.2 de l'ordre du jour)**

32. Le Président du GRRF a informé le WP.29 des résultats des travaux du Groupe de travail à ses soixante-dix-septième et soixante-dix-huitième sessions (pour plus de détails, voir les rapports de session, sous les cotes ECE/TRANS/WP.29/GRRF/77 et ECE/TRANS/WP.29/GRRF/78).

33. Au nom du GRRF, il a recommandé que le projet de RTM sur les pneumatiques soit inscrit dans le registre mondial, sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/2013/63, tel que modifié par le document ECE/TRANS/WP.29/2014/83 et le document informel WP.29-164-04. Il a aussi recommandé de modifier le rapport final sur la phase I de l'élaboration du RTM (ECE/TRANS/WP.29/2013/122) comme indiqué dans le document informel WP.29-164-04. Il a annoncé que la France avait fait savoir qu'elle renonçait à parrainer la phase II du RTM.

34. Le Président du GRRF a annoncé que le Groupe avait élaboré un mandat actualisé pour le groupe de travail informel des attelages automatiques, tel qu'il était reproduit dans le rapport de la soixante-dix-huitième session (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/78, annexe II). Le groupe serait désormais désigné «groupe de travail informel des ensembles modulaires de véhicules» et serait doté d'un mandat élargi.

35. Au nom du GRRF, il a demandé au WP.29 de donner des instructions sur la marche à suivre pour traiter les propositions visant à autoriser le pilotage automatique des véhicules sur les autoroutes et les systèmes de parcage automatisés. Pour ces questions, le WP.29 a renvoyé aux discussions qu'il avait eues sur les véhicules automatisés sous le point 2.4 de l'ordre du jour (voir par. 21 ci-dessus).

36. Le WP.29 a noté que le GRRF avait réélu M. B. Frost (Royaume-Uni) Président et M. H. Kubota (Japon) Vice-Président pour les sessions de 2015.

**3. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
(107^e session, 30 septembre-3 octobre 2014)
(point 3.6.3 de l'ordre du jour)**

37. Le Président du GRSG a informé le WP.29 des résultats des travaux du Groupe de travail à sa 107^e session (pour plus de détails, voir le rapport de session sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSG/86).

38. Il a fait savoir que le GRSG avait décidé d'élaborer un Règlement ONU sur les systèmes automatiques d'appel d'urgence (SAAU) qui, en principe, pourrait prendre en compte trois classes de dispositifs, chacune correspondant aux technologies utilisées au Japon, en Fédération de Russie et dans l'Union européenne respectivement. Il a ajouté que le GRSG continuait d'étudier la possibilité de l'approche consistant à limiter le champ d'application du nouveau Règlement aux systèmes et composants des SAAU embarqués et à leur installation sur les véhicules, en excluant les dispositions relatives aux réseaux de communication et aux mécanismes de transmission de données.

39. Le Président du GRSG a fait savoir que son Groupe avait décidé d'établir un nouveau groupe de travail informel du Règlement n° 43 et du RTM n° 6, en vue d'élaborer des amendements pour traiter des risques présentés par les toits vitrés panoramiques. Il a en conséquence demandé l'accord du WP.29 et de l'AC.3 pour constituer ledit groupe de travail informel. Le WP.29 a donné son accord, en précisant que le rôle du groupe serait d'examiner d'éventuels amendements au RTM ONU n° 6, et de n'examiner qu'en cas de nécessité des amendements au Règlement n° 43.

40. Le WP.29 a noté que le GRSG avait réélu à l'unanimité M. A. Erario (Italie) Président et M. M. Matolcsy (Hongrie) Vice-Président pour les sessions de 2015.

**4. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)
(soixante-douzième session, 20-22 octobre 2014)
(point 3.6.4 de l'ordre du jour)**

41. Le Président du GRE a rendu compte des résultats des travaux du Groupe de travail à sa soixante-douzième session (pour plus de détails, voir le rapport de session, sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/72).

42. Il a informé le WP.29 des discussions qu'avaient eues le GRE et son nouveau groupe de travail informel de la simplification des règlements relatifs à l'éclairage et à la signalisation lumineuse au sujet de la rationalisation des Règlements ONU relevant du GRE. Le GRE a adopté le mandat et le règlement intérieur du groupe de travail informel, qui seraient soumis au WP.29 pour approbation. Le WP.29 a donné son accord à la création du groupe de travail informel. À des fins de simplification et conformément aux idées exprimées par le groupe de travail informel, l'expert de la CEI a proposé de supprimer les feuilles de données relatives aux différentes sources lumineuses de l'annexe 1 des Règlements n°s 37, 99 et 128 et de les transférer dans un document centralisé administré par le WP.29 (WP.29-164-18). Le WP.29 a approuvé cette démarche.

43. Enfin, le Président du GRE a rendu compte des efforts menés par ce Groupe pour parvenir à un consensus concernant la modification des dispositions relatives aux feux de circulation diurne dans le Règlement n° 48, comme suite à une demande du groupe de travail informel IWVTA et en vue de citer en référence le Règlement n° 48 dans l'annexe du Règlement ONU n° 0. Évoquant l'urgence qu'il y avait à trouver une solution, le représentant de l'OICA s'est dit favorable à ce que les prescriptions d'installation pour les feux de circulation diurne soient supprimées du Règlement n° 48 et incorporées au Règlement n° 87, comme proposé également par le groupe informel IWVTA. Pour conclure, le WP.29 a invité le GRE à rechercher la meilleure solution en étroite collaboration avec les parties prenantes.

44. Le WP.29 a noté que le GRE avait élu M. M. Loccufier (Belgique) comme nouveau Président et réélu M. D. Rovers (Pays-Bas) comme Vice-Président pour les sessions de 2015.

VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord et des Règlements y annexés (point 4.1 de l'ordre du jour)

45. Le secrétariat a informé le Forum mondial de la dernière mise à jour du document sur l'état de l'Accord de 1958 (ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.22). Ce document, qui contient les informations reçues par le secrétariat jusqu'au 27 octobre 2014, est disponible sur le site Web du WP.29 à l'adresse: www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocsts.html.

B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)

1. Reproduction de normes privées et références à ces normes dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l'ONU (point 4.2.1 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-164-26.

46. Le secrétariat a présenté le document WP.29-164-26 et fait savoir que suite aux discussions du Forum mondial (ECE/TRANS/ WP.29/1108, par. 39), le secrétaire du WP.29 avait proposé d'établir une liste des meilleures pratiques en ce qui concerne l'utilisation de normes privées dans les Règlements, les Règles de l'ONU et les RTM administrés par le WP.29. Il a rappelé les approches différentes appliquées par les groupes de travail pour faire référence à des normes (incorporation indirecte par référence, reproduction partielle ou totale). Il a rendu compte de la coopération établie entre l'ISO et le GRSG qui avait permis d'avoir accès à deux normes et de les examiner au cours de la 107^e session du GRSG. Il a donné un aperçu des modes de coopération entre les groupes de travail et les organismes qui élaborent des normes, ainsi que de la manière dont les informations en ce qui concerne le contenu des normes sont transmises, et répondu aux questions posées par les experts. En conclusion il a souligné que ces meilleures pratiques pourraient être appliquées par extension à tous les groupes de travail si nécessaire. Les Présidents du GRPE et du GRRF ont annoncé qu'ils porteraient ce document à l'attention de leurs groupes de travail respectifs.

2. Orientations relatives aux amendements apportés aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2.2 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-164-10.

47. Le Forum mondial a noté que le document WP.29-164-10 devait être examiné au titre du point 4.4 (voir par. 52 ci-dessous). Il a renvoyé le document pour examen plus détaillé devant le groupe de travail du projet de l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA).

3. Orientations relatives à l'application de dispositions nationales supplémentaires (point 4.2.3 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-164-13.

48. Ce point a été examiné en même temps que le point 4.13.1. Le représentant du Japon a rappelé que le WP.29 avait envisagé, lors de sa session de juin 2014, la possibilité d'appliquer les dispositions nationales d'un pays pour les véhicules à hydrogène à pile à combustible pour les aspects qui ne sont pas pris en compte par le nouveau projet de Règlement ONU. Il a ajouté que le représentant de la Fédération de Russie avait rappelé l'article 3 de l'Accord de 1958 qui dit en substance que tout véhicule pour lequel une homologation de type a été accordée en vertu d'un Règlement ONU est considéré comme conforme à la législation nationale correspondante des Parties contractantes appliquant ledit Règlement. Il en a tiré la conclusion que l'article 3 n'empêchait pas une Partie contractante de refuser des produits qui ne seraient pas en conformité avec sa propre législation nationale sur des aspects sortant du champ d'application du Règlement ONU. Le WP.29 s'est aligné sur la position exprimée par le représentant du Japon.

C. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (point 4.3 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-164-21, WP.29-164-22.

49. Le représentant du Japon, vice-président du groupe de travail informel IWVTA, a rendu compte des progrès accomplis au cours des réunions tenues à Paris sur l'élaboration du projet de Règlement ONU n° 0 (WP.29-164-21), en expliquant que le groupe informel avait décidé de soumettre un second projet au WP.29 pour examen. Il a fait un exposé sur les questions restant à examiner (WP.29-164-22) et a demandé l'avis du WP.29 concernant les points suivants: i) définition de «type de véhicule»; ii) établissement d'une déclaration de conformité; iii) procédure commune s'appliquant aux pièces de rechange à monter sur les véhicules couverts par une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule.

50. Le Forum mondial a souligné qu'il était indispensable de formuler une définition commune de la notion de «type de véhicule». Il a décidé de remettre en activité le groupe de travail informel de l'établissement de la base de données électronique pour l'échange de données concernant les homologations de type (DETA) en vue d'élaborer un document de déclaration de conformité uniforme. Le WP.29 a décidé en outre de reporter à sa prochaine session la décision sur la procédure à appliquer pour les pièces de rechange destinées à être montées sur des véhicules couverts par une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule. À ce sujet, les représentants ont été invités à exprimer leur préférence entre les deux options présentées au point 5.2 du document WP.29-164-22. Le WP.29 a également noté que le GRE étudiait la meilleure solution possible, dans le cadre du projet d'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule, pour régler le problème de l'installation des feux de circulation diurne (voir par. 42 ci-dessus).

D. Examen du projet de Révision 3 de l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2014/53; ECE/TRANS/WP.29/2014/82; documents informels WP.29-164-08, WP.29-164-09, WP.29-164-10, WP.29-164-14, WP.29-164-23, WP.29-164-30.

51. Le WP.29 a rappelé qu'une version avait été arrêtée pour le texte du projet de Révision 3 de l'Accord de 1958 (ECE/TRANS/WP.29/2014/53). Il a en outre rappelé les dispositions supplémentaires concernant l'authenticité égale des versions en langue anglaise, française et russe du texte (ECE/TRANS/WP.29/2014/82).

52. Le représentant des Pays-Bas a proposé de clarifier le texte de l'article 12 afin d'éviter des interprétations divergentes des dispositions concernant l'obligation pour une Partie contractante d'accepter des homologations de type dans le cas où elle a l'intention de cesser d'appliquer un Règlement. Le WP.29 a approuvé cette proposition. Le représentant de la Fédération de Russie a rappelé la position de son gouvernement, exprimée dans le document WP.29-164-09, qui n'approuvait pas les dispositions relatives à la délégation des droits de vote. Le WP.29 a décidé de supprimer l'article 9 de l'appendice au projet de Révision 3. Le secrétariat a proposé de modifier la définition donnée pour le terme «version of a UN Regulation» («version d'un Règlement ONU») dans le document WP.29-164-10, soumis au titre du point 4.2.2 de l'ordre du jour, en remplaçant, dans la version anglaise, le mot «any» par le mot «all» dans la dernière phrase. À l'issue d'un débat, le WP.29 a opté pour supprimer le mot «any». Les amendements décidés par le WP.29 sont reproduits dans l'annexe III du présent rapport.

53. Le représentant de l'OICA a présenté le document WP.29-164-23, dans lequel il est proposé de clarifier la partie du texte de l'article 3 du projet de Révision 3 concernant les dispositions particulières des Règlements ONU sur les principes de la reconnaissance mutuelle. Le représentant de l'Australie a déclaré appuyer cette proposition. Le WP.29 a pris note des quelques observations formulées et a décidé de reprendre l'examen de la question à sa prochaine session, en attendant les observations du groupe de travail informel IWVTA. Il a pris note en outre des préoccupations exprimées par les services de la Commission européenne concernant la disponibilité tardive de ce document et décidé d'en reprendre l'examen après plus ample discussion.

54. Au nom de l'Australie, de la Fédération de Russie, du Japon et de la Malaisie, le représentant du Japon a présenté le document WP.29-164-14, présentant des justifications quant à la nécessité de porter la majorité de deux tiers à quatre cinquièmes pour les votes. Le représentant de l'UE a lu une déclaration (WP.29-164-30) des services de la Commission européenne au nom des États membres de l'Union et il a annoncé qu'il était prévu d'adopter une position concertée d'ici à mars 2015.

55. Le représentant de l'Inde a déclaré que son pays était reconnaissant au Japon d'avoir accepté de représenter ses vues au sein du groupe IWVTA sur la révision de l'Accord de 1998. L'Inde était déjà Partie contractante à l'Accord de 1998. Il a noté que certaines propositions étaient en cours d'examen en ce qui concerne l'Accord de 1958. Dans l'idéal, l'Inde jugeait préférable un vote de consensus. En outre, il fallait noter que sur certaines propositions il n'avait pas été possible d'atteindre un consensus, telles que: le vote par procuration, le choix d'accepter ou de ne pas accepter une version supérieure d'un Règlement ONU, le mécanisme de validation des organismes d'essai, le mécanisme de règlement des différends, la faculté d'appliquer un Règlement ONU à un sous-ensemble de catégories de véhicules, le droit d'une Partie contractante à déclarer quelles versions elle accepterait, etc. Il a ensuite déclaré que l'Inde se félicitait que plusieurs pays aient souhaité participer au développement du marché indien. Cette participation avait certes permis de faire progresser l'industrie de fabrication domestique en Inde, mais les milieux industriels indiens pesaient objectivement les avantages concrets qu'apporterait la mise en œuvre de l'Accord de 1958. Il a ajouté que l'Inde n'était pas seulement un vaste marché de consommation, mais aussi un important producteur de véhicules. L'Inde avait établi des installations d'essai dans le pays-même et planifiait l'établissement d'autres centres d'essai modernes dans un avenir proche. Le pays aspirait également à jouer un rôle sur d'autres marchés à l'avenir. Il souhaitait participer activement à toutes les sessions du WP.29 et poursuivre son engagement en faveur de la recherche de meilleures solutions en matière de sécurité, d'émissions et d'énergie, ce qui impliquait d'accepter la réglementation qui était pertinente pour le pays. L'Inde, par conséquent, ferait connaître sa décision concernant l'Accord de 1958 après une étude détaillée du projet de document final avant la session de mars 2015 du WP.29.

56. Le Forum mondial a reconnu que les Parties contractantes avaient besoin de plus de temps pour examiner les propositions ci-dessus et il a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine session en mars 2015. Les représentants de l'Allemagne et du Royaume-Uni ont souligné la nécessité de disposer d'un texte finalisé avant de le soumettre à leurs autorités nationales pour approbation; le Forum mondial a noté que l'adoption de l'accord révisé serait retardée en conséquence. Le secrétariat a en outre été prié de distribuer le document WP.29-164-23 en tant que document officiel distinct.

E. Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)

57. À la demande du WP.29, un fonctionnaire du secrétariat a présenté un rapport de situation sur l'hébergement de la base de données DETA dans les locaux de la CEE, sur le financement de cette activité et sur les questions connexes relatives aux ressources en personnel. Il a informé le WP.29 des efforts menés par le secrétariat pour réduire les coûts annuels d'hébergement comme demandé par les services de gestion. Il a conclu en rappelant qu'il restait à prendre une décision officielle concernant le financement de la base de données au titre du budget biennal ordinaire 2016-2017. Le représentant de l'Allemagne a rappelé que son pays avait offert une solution d'hébergement temporaire dans l'attente de l'hébergement par la CEE elle-même. Il a ajouté que le groupe de travail informel IWVTA avait déjà eu des discussions sur les possibilités de mettre en place un mode d'hébergement viable de la base de données DETA, en particulier pour le fonctionnement du système IWVTA, au cas où la CEE ne serait pas en mesure de subvenir aux coûts d'hébergement.

F. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.6 de l'ordre du jour)

58. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.6.1 à 4.6.11 de l'ordre du jour et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, sous réserve des corrections indiquées au paragraphe 59 ci-dessous.

59. Point 4.6.1 de l'ordre du jour, Règlement n° 4, document ECE/TRANS/WP.29/2014/54, insérer les amendements suivants:

Dans le titre du document, au lieu de «complément 18» lire «complément 17».

Amendements à l'annexe 3, modifier comme suit:

«...

Catégorie 1a (340 x 240 mm)

...

Catégorie 1b (520 x 120 mm)

...

Catégorie 1c (255 x 165 mm)

...».

À la fin du document, modifier comme suit:

«...

q = 145 mm

r = 50 mm

Note: Dans le cas de dispositifs...».

G. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSG (point 4.7 de l'ordre du jour)

60. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements soumis au titre des points 4.7.1 à 4.7.6 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient transmis à l'AC.1 pour mise aux voix, sous réserve des corrections indiquées aux paragraphes 61 à 63 ci-dessous.

61. Point 4.7.1 de l'ordre du jour, Règlement n° 34, document ECE/TRANS/WP.29/2014/65, paragraphe 17.10, modifier comme suit:

«17.10 Même après l'entrée en vigueur de la série 03 d'amendements au présent Règlement, **les Parties contractantes appliquant le Règlement continuant d'accepter** les homologations de type qui ont été accordées en vertu des précédentes séries d'amendements au présent Règlement et qui ne sont pas concernées par la série 03 d'amendements.».

62. Point 4.7.5 de l'ordre du jour, Règlement n° 107, document ECE/TRANS/WP.29/2014/69, ajouter un nouveau paragraphe 10.24 (au lieu de modifier le texte).

63. Point 4.7.6 de l'ordre du jour, Règlement n° 107, document ECE/TRANS/WP.29/2014/70, paragraphes 10.24 et 10.25, modifier comme suit (en renumérotant les paragraphes):

Paragraphe 10.9 (au lieu de 10.24), modifier comme suit:

«10.9 Nonobstant les paragraphes 10.7 et 10.8, les Parties contractantes appliquant le présent Règlement continuant d'accepter les homologations de type délivrées conformément à la série précédente d'amendements qui ne sont pas concernées par la série 05 d'amendements.».

Ajouter un nouveau paragraphe 10.10 (au lieu de 10.25), comme suit:

«10.10 Les Parties contractantes appliquant le présent Règlement ne peuvent refuser d'accorder des extensions d'homologation aux véhicules qui ne sont pas concernés par la série 05 d'amendements.».

H. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSP (point 4.8 de l'ordre du jour)

64. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements soumis au titre des points 4.8.1 à 4.8.3 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient transmis à l'AC.1 pour mise aux voix.

I. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRPE (point 4.9 de l'ordre du jour)

65. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements soumis au titre du point 4.9.2 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient transmis à l'AC.1 pour mise aux voix.

66. À propos du point 4.9.1 (Règlement n° 49), le WP.29 a rappelé que le GRPE devait examiner le document ECE/TRANS/WP.29/2014/74 en même temps que le document WP.29-164-03 et revenir devant le WP.29 et l'AC.1 à leurs sessions de mars 2015 ou de juin avec un document révisé.

J. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE après réexamen des propositions renvoyées par le WP.29 à ses sessions de novembre 2013 et mars 2014 (point 4.10 de l'ordre du jour)

67. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements soumis au titre des points 4.10.1 à 4.10.4 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, sous réserve des corrections indiquées au paragraphe 65 ci-dessous.

68. Point 4.10.4 de l'ordre du jour, Règlement n° 113, document ECE/TRANS/WP.29/2013/93/Rev.1, dans le titre du document, remplacer «complément 3» par «complément 4».

K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés éventuellement par le secrétariat (point 4.11 de l'ordre du jour)

69. Le Forum mondial a constaté qu'aucun projet de rectificatif n'avait été soumis.

L. Examen de propositions en suspens d'amendements à des Règlements existants soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.12 de l'ordre du jour)

70. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.12.1 à 4.12.4 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

M. Examen de propositions de nouveaux Règlements soumis par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.13 de l'ordre du jour)

71. Le Forum mondial a examiné les projets de Règlements ONU et projets d'amendements au titre des points 4.13.1 à 4.13.3 et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour vote. Le représentant de l'OICA a appuyé l'adoption du nouveau projet de Règlement ONU sur les véhicules à hydrogène à pile à combustible tel qu'il était soumis au WP.29 et à l'AC.1. Il a souligné que ce projet incluait également des prescriptions applicables au stade postaccident, car il transposait intégralement le RTM ONU n° 13 dans le cadre de l'Accord de 1958. Il a ajouté que la procédure normale aurait consisté à insérer ces dispositions dans les Règlements ONU pertinents sur les chocs avant et latéraux, tels que les Règlements ONU n°s 94 ou 95, selon l'approche appliquée pour le Règlement ONU n° 100 (Sécurité des véhicules électriques à batterie). En conséquence, il a proposé que le GRSP procède dans une étape ultérieure en révisant le Règlement ONU, qui se limiterait aux prescriptions de sécurité relatives à la construction et à l'utilisation des véhicules à hydrogène à pile à combustible (HFCV), tandis que les prescriptions applicables au stade postaccident seraient transférées dans le Règlement postaccident pertinent dans le cadre de l'Accord de 1958. Le WP.29 a approuvé cette approche.

72. À propos du point 4.13.3 (série 01 d'amendements au nouveau Règlement sur le choc latéral contre poteau (CLP)), le secrétariat a rappelé aux délégués du WP.29 que le Bureau des affaires juridiques (BAJ) n'engagerait pas la procédure juridique pour l'adoption de la série 01 d'amendements avant que la version originale du Règlement sur le choc latéral contre poteau soit entrée en vigueur.

N. Examen de propositions d'amendements à des Règlements existants soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial pour examen à la session de mars 2015 (point 4.14 de l'ordre du jour)

73. Le Forum mondial a pris note du document WP.29-164-05 et supprimé le document ECE/TRANS/WP.29/2014/76 de l'ordre du jour. À propos du point 4.14.2 (Règlement n° 107), le WP.29 a décidé de reporter l'examen du document ECE/TRANS/WP.29/2014/77 à la session de mars ou juin 2015, dans l'attente d'une modification parallèle du Règlement n° 48 qui devait être soumise par le GRE.

VII. Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)

État de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord (point 5.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.11.

74. Le Forum mondial a pris note du document de synthèse sur l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.11). Le secrétariat a fait savoir que le document faisait le point sur les Parties contractantes qui depuis juin 2014 s'étaient acquittées de leur obligation d'envoyer leur rapport de situation et leur rapport final sur l'état d'avancement de la transposition des RTM et des amendements dans leur législation interne. Il a été rappelé aux représentants des autres Parties contractantes qu'ils étaient tenus d'envoyer au secrétariat les rapports obligatoires sur le processus de transposition par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève via le système électronique: «1998 AGREEMENT-MISSIONS List», comme prescrit par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU (BAJ). Le Forum mondial a expliqué que ces rapports ne pourraient pas être traités s'ils étaient soumis au secrétariat par courrier électronique. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 de l'ordre du jour devraient être examinés par l'AC.3.

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et des RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)

75. Le représentant du Global NCAP, au nom du Gouvernement de l'Équateur, a déclaré que grâce au soutien apporté par le WP.29 et à l'adoption d'un certain nombre de Règlements ONU et RTM ONU, ce pays avait pu adopter une nouvelle législation nationale qui permettra d'améliorer la sécurité des nouveaux véhicules mis en circulation dans le pays. Il a ajouté que cette mesure législative s'inscrit au plan général dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière ainsi que de la récente résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 68/269 «Améliorer la sécurité routière mondiale», qui recommande à tous les États membres de devenir Parties contractantes aux instruments juridiques pertinents.

76. Le représentant de l'Australie a informé le WP.29 que son pays appliquait de longue date un programme d'harmonisation de la législation nationale avec les Règlements ONU, mais que le Gouvernement australien avait récemment annoncé son intention d'accélérer ce programme. Les deux approches suivies à cet égard sont: la suppression du contenu spécifiquement australien dans les normes nationales et la mise en application de nouveaux règlements. Il a ajouté que 17 Règlements de l'ONU entreraient en application au cours de la prochaine année, y compris les Règlements ONU n°s 19 et 46 récemment introduits.

IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.5.

77. Le secrétariat a rappelé le document de synthèse (ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.5) sur l'état de l'Accord y compris l'état des Règles annexées à l'Accord et de la liste des Parties contractantes à l'Accord et de leurs services administratifs.

B. Actualisation des Règles n^{os} 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2013/132/Rev.1,
ECE/TRANS/WP.29/2013/133/Rev.1.

78. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté les documents ECE/TRANS/WP.29/2013/132/Rev.1 et ECE/TRANS/WP.29/2013/133/Rev.1 contenant des propositions d'amendements aux Règles ONU n^{os} 1 et 2. Les représentants de la Finlande et des Pays-Bas ont fait savoir que de nouveaux amendements seraient nécessaires pour aligner intégralement ces documents sur les directives de l'UE correspondantes. Le WP.29 a noté que six des 12 Parties contractantes à l'Accord étaient des États membres de l'UE et que toute divergence entre les Règles ONU et la Directive correspondante de l'UE serait inacceptable. Le WP.29 a décidé de renoncer à ce stade à tenir la session du Comité administratif de l'Accord de 1997 (AC.4).

79. Le WP.29 a eu un débat sur l'avenir de l'Accord. Rappelant la demande faite par le WP.29 d'étudier les améliorations possibles à apporter à l'Accord, le représentant du CITA a annoncé que les enquêtes du CITA étaient en cours et que les résultats de celles-ci seraient probablement présentés à la session de mars 2015 du WP.29. Il s'est porté volontaire pour établir également une proposition actualisée en vue d'aligner intégralement le projet de Règles de l'ONU avec les Directives correspondantes de l'UE. Le représentant de la Fédération de Russie a rappelé que les prescriptions applicables aux véhicules en service étaient définies par plusieurs instruments juridiques, qui étaient reconnus comme équivalents par la majorité des pays. Il a noté que dans les conditions actuelles la reconnaissance mutuelle du certificat international de contrôle technique n'était pas encore garantie, au contraire d'autres certificats internationaux similaires. Il a invité les parties intéressées et le secrétariat à travailler à la recherche de solutions possibles et à faire rapport sur cette situation lors de la prochaine session du Comité des transports intérieurs (CTI) en février 2015.

X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

A. Échange d'informations sur les mesures correctives appliquées en cas de défaut et de non-conformité des véhicules, en particulier les systèmes de rappel (point 8.1 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-164-16.

80. Le WP.29 a noté que la prochaine réunion du groupe de travail informel des mesures correctives aurait lieu l'après-midi du 13 novembre 2014, durant une session du WP.29.

B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU et des Règlements techniques mondiaux ONU adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.2 de l'ordre du jour)

81. En l'absence du secrétaire du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1), un fonctionnaire du secrétariat du WP.29 a fait rapport sur les travaux d'adoption d'amendements à la Convention de Vienne de 1968 menés au cours de la session récente du groupe tenue du 24 au 26 mars 2014. Il a ajouté que le WP.1 avait adopté un amendement pour corriger les défauts de cohérence entre la Convention de Vienne et les Accords administrés par le WP.29. Il a précisé que cet amendement entrerait probablement en vigueur en septembre 2015. Le WP.1 avait également discuté de l'amendement visant à aligner les dispositions concernant l'éclairage et la signalisation lumineuse avec celles de l'Accord de 1958. Ces modifications pourraient sans doute être adoptées lors de la session de mars 2015 du WP.1. Enfin, à cet égard, il a souligné qu'une Partie contractante devrait se porter volontaire pour notifier cette modification au Bureau des affaires juridiques de l'ONU.

C. Proposition de Manuel de référence pour les véhicules électriques (point 8.3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2014/81.

82. Le WP.29 a décidé d'examiner cette question au titre du point 19.5 de l'ordre du jour.

D. Proposition d'amendements à la Résolution mutuelle n° 1 (R.M.1) (point 8.4 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2014/89.

83. Le WP.29 a pris note du document ECE/TRANS/WP.29/2014/89, contenant une proposition d'additif 2 à la R.M.1 visant à y incorporer les spécifications relatives au mannequin WorldSID du 50^e centile. Le représentant de l'Australie a précisé que cette proposition était une solution temporaire pour compléter le nouveau Règlement ONU sur le choc latéral contre poteau (CLP), dans l'attente du dossier complet des plans et spécifications devant être fournis par le GTI des mannequins de choc latéral, en coopération avec l'ISO. Le WP.29 a adopté la proposition et a noté que l'examen et le vote se poursuivront au cours de la session de l'AC.3 (voir par. 110).

E. Systèmes automatiques d'appel d'urgence (point 8.5 de l'ordre du jour)

84. Le Président du GRSG a informé le WP.29 des résultats des discussions de son groupe sur les systèmes automatiques d'appel d'urgence (SAAU). Il a fait savoir que les discussions avaient trait principalement au choix entre trois solutions possibles: i) la limitation du champ d'application du Règlement ONU au véhicule même à l'exclusion des questions relatives au réseau de communication et aux mécanismes de transmission de données; ii) l'élaboration de plusieurs Règlements ONU, chacun traitant d'une classe de technologie s'appliquant à une région spécifique; et iii) l'élaboration d'un Règlement ONU qui comprendrait trois classes de systèmes SAAU, chacune correspondant aux technologies utilisées dans les régions du Japon, de la Fédération de Russie et de l'Union européenne, respectivement. Il a informé le WP.29 que le GRSG avait décidé en principe de suivre l'option iii), tout en poursuivant les discussions sur l'option i).

85. Le représentant de l'OICA a présenté le document WP.29-164-31. Il a souligné l'importance du principe de reconnaissance mutuelle des homologations dans le cadre de l'Accord de 1958. Par conséquent, il a exprimé ses préoccupations quant à l'approche consistant à traiter des systèmes de véhicules et des normes de communication dans différentes classes, ce qui empêcherait, par définition, la reconnaissance mutuelle des homologations ne couvrant pas les mêmes classes. Il a suggéré de limiter le champ d'application du règlement aux composants embarqués, en excluant, à ce stade, les classes de technologie de communication spécifiques à chaque région. Le représentant du CLEPA a appuyé la position de l'OICA.

86. Le représentant de l'UE a informé le WP.29 des discussions en cours dans l'UE.

87. Le représentant de la Fédération de Russie, en tant que Président du groupe de travail informel des systèmes SAAU, a fait rapport sur les progrès des travaux accomplis par son groupe. Il a souligné la nécessité pour les Parties contractantes de veiller à l'opérabilité des systèmes dans leurs différentes régions. Il a ajouté que le GTI et le GRSG prendraient en compte cette préoccupation et s'efforceraient d'éviter toutes prescriptions supplémentaires inutiles. En conclusion il a annoncé que le GTI établirait un rapport faisant le point sur les positions des Parties contractantes pour examen à la prochaine session du WP.29.

88. Le représentant du Japon a formulé une réserve franche quant à la cohérence de l'option iii) avec le champ d'application de l'Accord de 1958.

89. Le représentant de l'UIT a réitéré son offre de coopération avec le GTI.

90. Le WP.29 a décidé de reprendre les discussions sur ce sujet à sa session de mars 2015 en attendant les résultats des travaux du GTI.

F. Élection du Bureau pour l'année 2015 (point 8.6 de l'ordre du jour)

91. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690 et Amend.1 et 2), le Forum mondial a procédé à l'élection de son Bureau le 12 novembre 2014. M. B. Kisulenko (Fédération de Russie) a été élu Président et M. A. Erario (Italie) Vice-Président du Forum mondial pour les sessions de l'année 2015.

G. Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière (point 8.7 de l'ordre du jour)

92. Faute de temps, l'examen de ce point a été reporté à la session de mars 2015 du WP.29.

H. Qualité de l'air intérieur des véhicules (QAIV) (point 8.8 de l'ordre du jour)

93. Le WP.29 a décidé d'examiner cette question au titre du point 21 de l'ordre du jour.

I. Vitrages de toit panoramique (VTP) (point 8.9 de l'ordre du jour)

94. Le WP.29 a décidé d'examiner cette question au titre du point 18.9 de l'ordre du jour.

J. Session extraordinaire de la CEE-ONU sur la pollution de l'air et les transports (point 8.10 de l'ordre du jour)

95. Faute de temps, l'examen de ce point a été reporté à la session de mars 2015 du WP.29 (voir aussi par. 16).

K. Hommages à MM. B. Gauvin, M. Gorzkowski, J.-L. Marduel et S. McCauley (point 8.11 de l'ordre du jour)

96. M. B. Gauvin a informé le WP.29 qu'il allait prendre sa retraite de Président du Forum mondial. Le WP.29 a exprimé ses meilleurs vœux pour l'avenir à M. Gauvin, qui avait présidé le groupe pendant les vingt-sept dernières années. Le WP.29 l'a chaleureusement remercié pour ses efforts inlassables, ainsi que son engagement personnel exceptionnel pour faire reconnaître mondialement le Forum et garantir la continuité des activités de celui-ci. Exprimant l'opinion de tous les membres, le secrétariat a remercié M. Gauvin et lui a souhaité une longue et heureuse retraite. Le Forum mondial lui a rendu hommage par une ovation prolongée. M. Gauvin a remercié les délégués du WP.29 et son secrétariat et a souhaité au WP.29 un avenir prospère et durable sous la direction de son successeur. Les représentants de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique ont décerné à M. Gauvin des certificats de leurs gouvernements attestant de sa contribution exceptionnelle à l'harmonisation des règlements sur les véhicules.

97. Apprenant que M. M. Gorzkowski (Canada) et M. S. McCauley ne participeraient plus à l'avenir aux travaux du WP.29, le Forum mondial leur a rendu hommage pour leur contribution aux activités du WP.29: à M. Gorzkowski pour son excellente présidence du GRE pendant les douze dernières années et à M. McCauley pour la collaboration et les contributions précieuses qu'il avait apportées au Forum mondial. Le WP.29 a souhaité à M. Gorzkowski une réussite pleine et entière dans ses nouvelles responsabilités et à M. McCauley une longue et heureuse retraite.

98. Le représentant de la France, M. J.-L. Marduel (France), a annoncé qu'il prendrait prochainement sa retraite et ne participerait plus aux sessions du WP.29. Le Forum mondial a reconnu sa contribution très utile aux travaux du WP.29 et lui a également souhaité une retraite longue et heureuse.

XI. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)

99. Le Forum mondial a adopté le rapport et ses annexes sur la base d'un projet établi par le secrétariat. Le rapport comprend les sections relatives au Comité d'administration de l'Accord de 1958 et au Comité exécutif de l'Accord de 1998.

B. Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1)

XII. Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l'ordre du jour)

100. Sur les 51 Parties contractantes à l'Accord, 38 étaient représentées et ont déclaré constitué le Comité AC.1 pour sa cinquante-huitième session tenue le 12 novembre 2014.

101. L'AC.1 a invité M. B. Kisulenko, Vice-Président du WP.29, à présider la session.

XIII. Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et à des nouveaux Règlements – Vote par l'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)

102. Les résultats du vote sur les documents présentés sont indiqués dans le tableau suivant:

<i>Amendements à des Règlements ONU existants</i>							
<i>Règlement n°</i>	<i>Sujet du Règlement</i>	<i>Parités contractantes</i>		<i>Document: ECE/TRANS/WP.29/...</i>	<i>Résultat du vote</i>	<i>Statut du document</i>	<i>Remarque</i>
		<i>Applicant le Règlement</i>	<i>Présentes et votantes</i>				
4	Dispositif d'éclairage de la plaque arrière d'immatriculation	43	35	2014/54, comme amendé par le paragraphe 59	35	Complément 17	*/
6	Feux indicateurs de direction	45	36	2014/55	36	Complément 26 à la série 01	*/
11	Serrures et charnières des portes	42	34	2014/71	34	Série 04	*/
13	Freinage des véhicules lourds	44	36	2014/45Rev.1	36	Complément 12 à la série 11	*/
13-H	Freins des véhicules des catégories M ₁ et N ₁	46	36	2014/46Rev.1	36	Complément 16	*/
19	Feux de brouillard avant	43	35	2013/75/Rev.1	35	Complément 7 à la série 04	*/
25	Appuie-tête	44	36	2014/72	36	Complément 1 à la série 04	*/
34	Prévention des risques d'incendie	37	31	2014/65, comme amendé par le paragraphe 61	31	Série 03	*/
37	Lampes à incandescence	44	35	2014/56	35	Complément 43 à la série 03	*/
43	Vitrages de sécurité	43	35	2014/66	35	Complément 3 à la série 01	*/
43	Vitrages de sécurité	43	35	2014/67	35	Complément 3 à la série 01	*/
44	Dispositifs de retenue pour enfants	39	33	2014/73	33	Complément 9 à la série 04	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	41	34	2014/57	34	Complément 14 à la série 04	*/

Amendements à des Règlements ONU existants							
Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	41	34	2014/58	34	Complément 7 à la série 05	*/
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	41	34	2014/59	34	Complément 5 à la série 06	*/
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	41	34	2014/60	34	Complément 16 à la série 01	*/
70	Plaques de signalisation arrière pour véhicules lourds et longs	42	35	2014/61	35	Complément 9 à la série 01	*/
96	Émissions des moteurs diesel (tracteurs agricoles)	38	32	2014/75	32	Complément 1 à la série 04	*/
98	Projecteurs de véhicules à sources lumineuses à décharge	42	36	2013/90/Rev.1	36	Complément 5 à la série 01	*/
104	Marquages rétro réfléchissants	46	36	2014/62	36	Complément 8	*/
105	Véhicules ADR	44	34	2014/68	34	Complément 2 à la série 05	*/
106	Pneumatiques pour véhicules agricoles	44	34	2014/50/Rev.1	34	Complément 11	*/
107	Construction générale des autobus et autocars	44	34	2014/69, comme amendé par le paragraphe 62	34	Complément 2 à la série 05	*/
107	Construction générale des autobus et autocars	44	34	2014/70, comme amendé par le paragraphe 63	34	Complément 1 à la série 06	*/
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	47	37	2013/92/Rev.1	37	Complément 5 à la série 01	*/
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	46	36	2014/63	36	Complément 4 à la série 01	*/
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	46	36	2013/93/Rev.1, comme amendé par le paragraphe 68	36	Complément 4 à la série 01	*/

<i>Amendements à des Règlements ONU existants</i>							
<i>Règlement n°</i>	<i>Sujet du Règlement</i>	<i>Parties contractantes</i>		<i>Document: ECE/TRANS/WP.29/...</i>	<i>Résultat du vote</i>	<i>Statut du document</i>	<i>Remarque</i>
		<i>Appliquant le Règlement</i>	<i>Présentes et votantes</i>				
121	Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs	48	37	2012/30 et Corr.1	37	01	*/
128	Sources lumineuses à DEL	50	38	2014/64	38	Complément 3	*/

<i>Règlements nouveaux</i>				
<i>Sujet du Règlement</i>	<i>Parties contractantes présentes et votante</i>	<i>Document: ECE/TRANS/WP.29/...</i>	<i>Résultat du vote: pour/contre/abstentions</i>	<i>Remarque</i>
Véhicules à hydrogène à pile à combustible (HFCV)	38	2014/78	38	
Choc latéral contre poteau (CLP)	38	2014/79	38	
Série 01 d'amendements au Règlement sur le choc latéral contre poteau (CLP)	38	2014/80	38	

*/ Le représentant de l'UE votant pour les 28 États membres.

C. Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)

XIV. Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)

103. La quarante-deuxième session du Comité exécutif (AC.3) s'est tenue le 13 novembre 2014 sous la présidence du représentant des États-Unis d'Amérique, avec la participation de 12 des 34 Parties contractantes à l'Accord: Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Turquie et Union européenne (représentant l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède).

XV. Suivi de la mise en œuvre de l'Accord de 1998: Rapports des Parties contractantes sur la transposition des Règlements techniques mondiaux de l'ONU et de leurs amendements dans la législation nationale ou régionale (point 13 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.11; document informel WP.29-164-20.

104. L'AC.3 a pris note des informations sur l'état au 4 novembre 2014 de l'Accord de 1998 (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.11), ainsi que l'état des priorités (sur la base du document WP.29-164-20 tel qu'il est reproduit à l'annexe IV du présent rapport) de l'Accord de 1998 et des points sur lesquels l'échange de vues devait se poursuivre. L'AC.3 a également noté que le secrétariat (M. E. Gianotti) pouvait fournir une assistance en ce qui concerne les obligations incombant aux Parties contractantes dans le cadre du processus de transposition. Des informations actualisées sur l'état des priorités sont présentées à l'annexe IV du rapport.

XVI. Examen et vote par l'AC.3 de projets de Règlements techniques mondiaux ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 14 de l'ordre du jour)

A. Proposition de nouveau Règlement technique mondial sur les pneumatiques (point 14.1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2013/63; ECE/TRANS/WP.29/2014/83; ECE/TRANS/WP.29/2013/122; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/15; document informel WP.29-164-04.

105. Soumis pour examen et vote, le projet proposé de RTM ONU sur les pneumatiques (ECE/TRANS/WP.29/2013/63, ECE/TRANS/WP.29/2014/83, WP.29-164-04) a été inscrit dans le Registre mondial de l'ONU le 13 novembre 2014 par consensus des Parties contractantes suivantes présentes et votantes: Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Turquie et Union européenne (votant pour les pays ci-après: Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède).

106. Il a été décidé que le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2013/122, WP.29-164-04) et la proposition adoptée pour l'élaboration du RTM ONU (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/15) seraient joints en appendice au texte existant du RTM ONU.

107. Les États-Unis d'Amérique ont préféré s'abstenir dans le vote sur le RTM ONU sur les pneumatiques. Le représentant des États-Unis d'Amérique a remercié la France en tant que parrain du Règlement, le Royaume-Uni en tant que président, et l'industrie du pneumatique pour le temps et l'énergie investis dans l'effort. Il a déclaré que le RTM proposait un ensemble de prescriptions de sécurité qui, dans son intégralité, n'existe actuellement dans aucun pays ou aucune région et qui, lorsqu'il serait mis en œuvre, apporterait une contribution très réelle à l'amélioration de la sécurité des véhicules dans le monde entier. Il a fait savoir enfin que les États-Unis d'Amérique s'étaient abstenus car ils n'étaient pas en mesure de mettre en œuvre le RTM au cours de l'année en raison de contraintes de ressources (conformément aux règles de l'Accord de 1998).

108. Le représentant de l'UE a exprimé sa gratitude aux parties concernées pour l'important travail qu'elles avaient fourni pour finaliser le projet de RTM sur les pneus et s'est félicité du vote positif de la part des Parties contractantes. Il a regretté qu'il y ait eu une abstention et a souligné que la nécessité d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre de l'Accord de 1998 était une priorité majeure. Le représentant de l'ETRTO a fait écho à cette déclaration.

B. Proposition d'amendement 3 au RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds) (WHDC) (point 14.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2014/84, ECE/TRANS/WP.29/2014/85; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/29.

109. Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé à l'AC.3 de bien vouloir reporter l'examen du projet d'amendement 3 au RTM ONU n° 4 (ECE/TRANS/WP.29/2014/84, ECE/TRANS/WP.29/2014/85 et l'autorisation d'élaborer un amendement correspondant (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/29)) parce que son pays était encore en train d'effectuer des essais pour étudier les différences potentielles entre les deux options proposées dans les annexes 9 et 10 et sur leurs implications. Il a ajouté que les résultats des essais pourraient probablement être partagés avec les autres Parties contractantes à la session de janvier 2015 du GRPE. Le Président a noté qu'une autre Partie contractante avait également demandé de surseoir au vote en attendant que les démarches d'autorisation soient terminées. Les Parties contractantes ont accueilli positivement ces déclarations et ont convenu de reporter l'examen de l'amendement et le vote par l'AC.3 à la session de mars 2015.

XVII. Examen et vote par l'AC.3 de projets d'amendements à la Résolution mutuelle n° 1 (R.M.1) (point 15 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2014/89.

110. Le projet d'amendement à la Résolution mutuelle n° 1 (R.M.1) (ECE/TRANS/WP.29/2014/89) a été soumis pour examen et vote, et a été adopté le 13 novembre 2014 par consensus des Parties contractantes suivantes présentes et votantes: Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Turquie et Union européenne (votant pour les pays ci-après: Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).

XVIII. Examen des règlements techniques à inscrire dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 16 de l'ordre du jour)

111. L'AC.3 a noté qu'aucune proposition d'inscription n'avait été soumise pour examen. Le Comité a décidé de reconfirmer les règlements admissibles inscrits dans le Recueil à la session de mars 2015. Les Parties contractantes à la réglementation ayant fait inscrire des règlements dans le Recueil ont été invitées à réexaminer ces règlements et à confirmer leur souhait de les maintenir.

XIX. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s'il y a lieu (point 17 de l'ordre du jour)

Élaboration d'un nouveau RTM sur les prescriptions relatives à l'autodiagnostic OBD pour la catégorie L (point 17.1 de l'ordre du jour)

112. Le représentant de l'UE, rappelant les discussions de la session précédente de l'AC.3 sur la possibilité, soit d'inclure des prescriptions relatives à l'autodiagnostic OBD pour la catégorie L dans le RTM ONU n° 5 soit d'en faire un nouveau RTM, a fait savoir que ce point était toujours à l'examen devant le GTI des prescriptions de performances environnementales et de propulsion (PPEP) pour les véhicules de la catégorie L. L'AC.3 a décidé de reprendre la discussion sur ce sujet à sa session de mars 2015.

XX. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 18 de l'ordre du jour)

A. RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) et autres RTM sur les prescriptions relatives à l'environnement et au groupe motopropulseur pour les véhicules de la catégorie L (point 18.1 de l'ordre du jour)

113. Le représentant de l'UE, au nom du Président du groupe de travail informel des performances environnementales et de propulsion (PPEP) pour les véhicules de la catégorie L, a décrit les progrès des travaux effectués par ce groupe de travail. Il a rappelé les priorités fixées par le groupe qui portaient dans un premier temps: sur l'essai du type 1, sur les émissions de carter et par évaporation ainsi que sur l'autodiagnostic pour les deux-roues motorisés. Il a annoncé que, compte tenu du calendrier fixé, une prorogation du mandat pourrait être nécessaire pour traiter les questions restantes non classées prioritaires. Il a également annoncé que la prochaine session du GTI se tiendrait à Genève en janvier 2015. L'AC.3 a décidé de reprendre la discussion sur ce sujet à sa session de mars 2015. Le représentant de l'IMMA a ajouté que le GTI avait récemment confirmé que la priorité était d'obtenir rapidement des résultats concrets. Cela impliquait de mettre l'accent sur la prise en compte des deux-roues, puis progressivement des trois-roues et des quatre-roues légers dans le champ des travaux.

B. RTM n° 3 (Freinage des motocycles) (point 18.2 de l'ordre du jour)

114. Le Président du GRRF a informé le Comité au sujet de la proposition d'amendements au RTM n° 3 de l'ONU approuvée au cours de la soixante-dix-huitième session du GRRF. Le représentant de l'Italie a fait savoir que le rapport technique correspondant serait soumis au GRRF à sa soixant-dix-neuvième session en février 2015. La proposition et le rapport devaient être soumis au WP.29 et à l'AC.3 pour examen à leurs sessions de mars 2015.

C. RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds) (WHDC) (point 18.3 de l'ordre du jour)

115. Ce point a été discuté avec le point 14.2 (voir par. 109 ci-dessus).

D. RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 18.4 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2014/86.

116. Le représentant du Royaume-Uni a rendu compte des progrès des travaux du Groupe de travail informel sur la phase 2 du RTM n° 7 (ECE/TRANS/WP.29/2014/86). Il a informé l'AC.3 que certains progrès avaient été réalisés dans l'amélioration de la qualité et de la reproductibilité du mannequin biomécanique de choc arrière (BioRID) en tant qu'instrument d'essai du projet de RTM ONU. Il a ajouté toutefois que des progrès plus substantiels étaient attendus lorsque le programme d'essais en cours de la National Highway Administration (NHTSA) serait achevé. Il a annoncé qu'en conséquence une réunion Webex était prévue au cours de la troisième semaine de novembre 2014 et une autre réunion informelle en janvier 2015. Enfin, il a fait savoir que le GTI devait soumettre une proposition officielle pour la session de mai 2015 du GRSP.

E. RTM n° 9 (Sécurité des piétons) (point 18.5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2014/53, ECE/TRANS/WP.29/2014/54, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/24, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31.

117. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 qu'aucun progrès substantiel n'avait été accompli par le GTI sur la question des valeurs de référence d'évaluation des blessures (VREB) pour l'essai jambe d'essai flexible (FlexPLI) contre pare-chocs dans la proposition d'amendements au RTM ONU. L'AC.3 a décidé de proroger le mandat du GTI jusqu'à novembre 2015 pour donner plus de temps pour les recherches actuellement menées par les Parties contractantes.

F. RTM n° 15 (Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) – Phase 1b) (point 18.6 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-164-17.

118. L'AC.3 a décidé d'examiner le document WP.29-164-17 conjointement avec le point 19.5. Le Président du GRPE a présenté un rapport de situation sur les travaux du GTI WLTP, faisant savoir que le stade des travaux sur la phase 1B était conforme au calendrier prévu. Il a annoncé que la prochaine réunion du GTI se tiendrait en Inde. L'AC.3 a décidé de réexaminer ce point de l'ordre du jour à sa session de mars 2015.

G. Projet de RTM sur la sécurité des véhicules électriques (point 18.7 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2014/87.

119. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé le Comité que depuis la session précédente, il n'avait pas été tenu de réunion du GTI sur la sécurité des véhicules

électriques (SVE). Il a informé l'AC.3 que la prochaine réunion du groupe informel devait se tenir au cours de la troisième semaine de novembre 2014 en République de Corée.

H. Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux (point 18.8 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/33.

120. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé le Comité que depuis la session précédente, il n'avait pas été tenu de réunion du GTI des véhicules à moteur silencieux (VMS). Le Président du GRB a rappelé que le groupe informel avait décidé d'élaborer, en parallèle au RTM ONU sur les VMS, un projet de Règlement ONU sur lesdits véhicules dans le cadre de l'Accord de 1958. Il a ajouté que le GRB avait à cette fin établi un nouveau GTI (voir par. 29 ci-dessus), qui avait déjà commencé ses activités. Il a informé l'AC.3 que les prochaines réunions du nouveau GTI auraient lieu en décembre 2014 et janvier 2015. Il a ajouté que, selon les progrès des travaux réalisés par ce groupe de travail, le GRB discuterait, lors de sa prochaine session en janvier 2015, quant à savoir si un projet de RTM ONU sur les VMS pouvait être finalisé d'ici à la date limite de novembre 2015 ou si le WP.29 devrait être prié de prolonger ce délai.

I. RTM n° 6 (Vitrages de sécurité) (point 18.9 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-164-24, WP.29-164-25.

121. Se référant à la décision prise par le WP.29 au titre du point 8.9 de l'ordre du jour (voir par. 94 ci-dessus), l'AC.3 a examiné la proposition d'autorisation d'élaborer un amendement au RTM ONU (WP.29-164-25) et le projet de mandat du GTI (WP.29-164-24). L'AC.3 a approuvé en principe la proposition d'autorisation et l'établissement du GTI comme proposé par le représentant de la Corée. Le secrétariat a été prié de distribuer le document WP.29-164-25 sous une cote officielle pour examen à la session de mars 2015. L'AC.3 a décidé de reprendre l'examen d'une version révisée du mandat établi par le GTI et ensuite approuvé par le GRSG à sa session de mai 2015.

XXI. Questions sur lesquelles l'échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer (point 19 de l'ordre du jour)

A. Compatibilité des véhicules en cas de choc (point 19.1 de l'ordre du jour)

122. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point.

B. Systèmes de transport intelligents (point 19.2 de l'ordre du jour)

123. Le Président de l'AC.3 a rappelé les discussions de la semaine sur ce sujet (voir point 2.3, par. 20 et 21). Le représentant du Japon a souligné la nécessité de progresser rapidement sur ce point. Le représentant de l'UE a fait savoir que ce point était en discussion au Conseil des ministres de l'UE et qu'il escomptait être prochainement en mesure de faire une présentation sur les attentes que l'on pouvait avoir en ce qui concerne le développement de la réglementation et les actions futures dans le cadre du WP.29.

C. Systèmes d'éclairage des routes (point 19.3 de l'ordre du jour)

124. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point.

D. Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 19.4 de l'ordre du jour)

125. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point.

E. Véhicules électriques et environnement (EVE) (point 19.5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2014/81, ECE/TRANS/WP.29/2014/88; documents informels WP.29-164-07, WP.29-164-15, WP.29-164-17.

126. Le représentant du Canada a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2014/81, établi par le groupe de travail informel EVE. L'AC.3 a approuvé cette proposition et a demandé au secrétariat, en collaboration avec l'équipe de direction du groupe EVE, de déterminer quelle étiquette et quel emplacement attribuer au document sur le site Web de la CEE.

127. Le représentant du Canada a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2014/88, proposant de prolonger le mandat du groupe EVE. Le représentant de l'UE a présenté le document WP.29-164-07 où étaient exprimées des préoccupations sur le mandat tel qu'il était formulé dans le document ECE/TRANS/WP.29/2014/88.

128. Le représentant du Canada a déclaré que le groupe EVE avait pris note du contenu du document WP.29-164-17 et que le document WP.29-164-15 incluait les modifications correspondantes. Le représentant de l'UE s'est déclaré d'accord avec le projet de proposition tel que modifié par le document WP.29-164-15. L'AC.3 a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2014/88 ainsi modifié et a prié le secrétariat d'établir le document correspondant à l'intention de l'AC.3.

F. Spécifications du mannequin 3-D H (point 19.6 de l'ordre du jour)

129. Le représentant de l'Allemagne a informé l'AC.3 qu'une discussion plus détaillée sur le mandat et la date limite pour le mandat du GTI aurait lieu lors de la session de décembre 2014 du GRSP.

G. Véhicules à hydrogène à pile à combustible (RTM n° 13) – Phase 2 (point 19.7 de l'ordre du jour)

130. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point.

H. Nouvelles technologies n'ayant pas encore fait l'objet de règlements (point 19.8 de l'ordre du jour)

131. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point.

XXII. Propositions d'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM ONU existants non traitées au titre des points 18 et 19, s'il y a lieu (point 20 de l'ordre du jour)

132. Aucune proposition nouvelle n'a été présentée.

XXIII. Échange d'informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 21 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-164-12-Rev.2.

133. Le représentant de la République de Corée a rappelé la discussion sur ce point lors de la précédente session de l'AC.3. Il a présenté le document WP.29-164-12-Rev.2, proposant le mandat et les règles de procédure du GTI de la qualité de l'air intérieur des véhicules (QAIV). L'AC.3 a approuvé le plan d'action proposé, prévoyant, dans un premier temps, de collecter des informations, de passer en revue les normes existantes et d'élaborer des recommandations. L'AC.3 a pris note de plusieurs aspects qui étaient liés à l'aspect QAIV, y compris les aspects de sécurité. L'AC.3 a décidé de renvoyer ce document informel devant le GRPE et de supprimer à ce stade ce point de l'ordre du jour de l'AC.3. Il a été convenu que le Président du GRPE ferait régulièrement rapport au WP.29 et l'AC.3.

XXIV. Questions diverses (point 22 de l'ordre du jour)

134. Le Président de l'AC.3 a rendu hommage aux contributions importantes apportées à toutes les activités de mise en œuvre de l'Accord de 1998 par MM. S. McCauley, B. Gauvin, M. Gorskowski et J.-L. Marduel.

D. Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4)

XXV. Constitution du Comité AC.4 et élection du Bureau pour l'année 2015 (point 23 de l'ordre du jour)

135. Comme suite à la recommandation du WP.29, le Comité d'administration AC.4 n'a pas été convoqué (voir par. 12 et 18 ci-dessus).

XXVI. Amendements aux Règles n^{os} 1 et 2 (point 24 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2013/132/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2013/133/Rev.1.

136. Aucune information nouvelle n'a été communiquée en sus du point 7.2 (voir par. 77 et 79 ci-dessus).

XXVII. Questions diverses (point 25 de l'ordre du jour)

137. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

Annexe I

**Liste des documents informels (WP.29-164-...)
distribués lors de la 164^e session**

<i>N°</i>	<i>Communiqué par</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Suivi</i>
1/ Rev.1	Secrétariat	2.2	E	Calendar of meeting of WP.29, GRs and Committees for 2015, to be confirmed by conference services	a)
2/ Rev.1	Secrétariat	2.2	E	Working Parties, Informal Working Groups and Chairmanship (14/11/2014)	a)
3	Secrétariat	4.9.1	E	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2014/74 (Regulation No. 49)	a)
4	GRRF	14.1	E	Amendments adopted by GRRF to ECE/TRANS/WP.29/2013/63 (Draft GTR on Tyres) and ECE/TRANS/WP.29/2013/122 (Technical report)	b)
5	GRSG à sa 107 ^e session	4.14.1	E	Withdrawal by GRSG of ECE/TRANS/WP.29/2014/76 (Regulation No. 107 – M2 and M3 vehicles)	a)
6	GRSG	4.7.1	E	Amendments adopted by GRSG to ECE/TRANS/WP.29/2014/65 (Regulation No. 34 – Prevention of fire risks)	b)
7	Union européenne	19.5	E	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2014/88 on the authorization to conduct research and develop new regulations on environmental requirements for electric vehicles	a)
8	Pays-Bas	4.4	E	Proposal for clarification of Article 12 of draft Revision 3 of the 1958 Agreement as formulated in document ECE/TRANS/WP.29/2014/53	d)
9	Fédération de Russie	4.4	E/R	The Russian Federation position in regard to draft Revision 3 of the 1958 Geneva Agreement	d)
10	Secrétariat	4.2.2	E	Guidelines on amendments to UN Regulations	e)

<i>N°</i>	<i>Communiqué par</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Suivi</i>
11	Secrétariat	2.2	E	Reorganization of the secretariat	a)
12/ Rev.2	République de Corée	8.8 et 21	E	Terms of reference and rules of procedure for the Informal Working Group on Vehicle Indoor Air Quality (VIAQ)	a)
13	Japon	4.13.1	E	Japanese Position on the draft UN Regulation on hydrogen and fuel cell vehicles	a)
14	Australie, Fédération de Russie, Japon et Malaisie	4.4	E	Increase of the majority threshold for adopting new UN Regulations and amendments to existing UN Regulations	a)
15	Secrétariat EVE	19.5	E	Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2014/88	b)
16	Commission européenne	8.1	E	2014 update on enforcement policies and developments in the EU type-approval legislation for automotive products	a)
17	Commission européenne	18.6 et 19.5	E	Work of WLTP on electrified vehicles (EV): phase 1b, 2 and 3	a)
18	GTI/GRE SRSL	3.6.4	E	Simplification of Regulations Light Sources Regulations Nos. 37, 99, 128	a)
19	Secrétariat	8.7	E	United Nations Economic Commission for Europe Plan to implement the United Nations Decade of Action for Road Safety (2011-2020)	c)
20	Secrétariat	5.1 et 18	E	Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates	a)
21	Président et co-vice-présidents du Groupe informel IWVTA	4.3	E	UN Regulation No. 0 Second draft – Uniform provisions concerning International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA)	a)
22/ Rev.1	Président et co-vice-présidents du Groupe informel IWVTA	4.3	E	UN Regulation No. 0 second draft submitted to WP.29 at its 164 th session for consideration	a)
23	OICA	4.4	E	OICA proposal to amend draft Revision 3 of the 1958 Agreement (ECE/TRANS/WP.29/2014/53)	d)

<i>N°</i>	<i>Communiqué par</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Suivi</i>
24	République de Corée	8.9	E	Terms of Reference and Rules of Procedure for the Informal Working Group on Panoramic Sunroof Glazing (PSG)	a)
25	République de Corée	8.9	E	Request for a mandate for the Informal Group to develop amendments to UN GTR No. 6 on Safety Glazing (Panoramic Sunroof Glazing)	d)
26	Secrétariat	4.2.1	E	Use of private standards in Regulations managed by WP.29 – Best practices	f)
27	Secrétariat	2.4	E	How to deal with advanced automations and self-driving technologies?	a)
28	Groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents	2.4	E	Draft Proposal for Terms of Reference of ITS/Automated Driving Informal Working Group	a)
29	Secrétariat	12 à 15	E	Executive Committee of the 1998 Agreement – Forty-second session – Consideration and vote by AC.3 of draft global technical regulations and/or draft amendments to established gtrs (November 2014)	a)
30	Union européenne	4.4	E	Draft Declaration by the European Commission Services on behalf of the European Union and its Member States	a)
31	OICA	8.5	E	AECS: draft UN Regulation – Industry observations based on the current developments at the informal group	a)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session en tant que document informel.
- d) Poursuite de l'examen à la prochaine session sous une cote officielle.
- e) Document renvoyé devant le groupe IWVTA.
- f) Document renvoyé devant le GRPE et le GRRF.

Annexe II

Calendrier des réunions du Forum mondial (WP.29) et de ses organes subsidiaires et comités pour l'année 2015

Mois	Réunion (titre et numéro de session)	Dates proposées	Horaire	Nombre de demi-journées	Interprétation	Salle	Délai de douze semaines	Nombre de délégués
Janvier	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-dixième session)	13-16	après-midi/matin	6	Oui		17.10.2014	150
Janvier	Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante et unième session)	27-29	après-midi/ après-midi	5	Oui		31.10.2014	80
Février	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-dix-neuvième session)	16-20	après-midi/matin	8	Oui		21.11.2014	100
Mars	Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (117 ^e session)	9	matin/après-midi	2	Non		-	35
Mars	Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (165 ^e session); Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1: cinquante neuvième session); Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3: quarante-troisième session); Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4: douzième session)	10-13 (11 11-12 12)	matin/ matin (après-midi après-midi/matin après-midi)	7	Oui		19.12.2014	160
Avril	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-treizième session)	14-17	matin/après-midi	8	Oui		16.01.2015	100
Mai	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (108 ^e session)	4-8	après-midi/matin	8	Oui		06.02.2015	100
Mai	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-septième session)	18-22	après-midi/matin	8	Oui		20.02.2014	90
Juin	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante et onzième session)	9-12	après-midi/matin	6	Oui		06.03.2014	150
Juin	Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (118 ^e session)	22	matin/après-midi	2	Non		-	35
Juin	Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (166 ^e session); Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1: soixantième session); Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3: quarante-quatrième session);	23-26 (24 24-25)	matin/ matin (après-midi après-midi/matin)	7	Oui		27.03.2015	160

Mois	Réunion (titre et numéro de session)	Dates proposées	Horaire	Nombre de demi-journées	Interprétation	Salle	Délai de douze semaines	Nombre de délégués
	Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4: treizième session)	25	après-midi)					
Septembre	Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante-deuxième session)	1-3	après-midi/ après-midi	5	Oui		05.06.2015	80
Septembre	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (quatre-vingtième session)	15-18	après-midi/ après-midi	7	Oui		19.06.2015	100
Septembre/ octobre	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (109 ^e session)	29-2	matin/matin	7	Oui		03.07.2015	100
Octobre	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-quatorzième session)	20-23	après-midi/ après-midi	7	Oui		24.07.2015	95
Novembre	Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (119 ^e session)	9	matin/après-midi	2	Non		-	35
Novembre	Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (167 ^e session); Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1: soixante et unième session); Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3: quarante-cinquième session); Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4: quatorzième session)	10-13 11 11-12 12	matin/matin matin après-midi/matin après-midi/matin	7	Oui		14.08.2015	160
Décembre	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-huitième session)	8-11	matin/matin	7	Oui		11.09.2015	80
Total: 109 demi-journées = 54,5 jours								

À l'exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se tiendront sans interprétation), toutes les sessions seront **PUBLIQUES**.

La mention «après-midi/matin» signifie que la session commencera le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 12 h 30.

La mention «après-midi/après-midi» signifie que les sessions commenceront le premier jour à 14 h 30 et se termineront le dernier jour à 17 h 30.

Les sessions pour lesquelles il ne figure aucune mention particulière s'ouvriront le premier jour à 9 h 30 et ne s'achèveront pas, en principe, avant 17 h 30 le dernier jour.

Les sessions du Comité de gestion (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commenceront à 10 heures (seulement le premier jour). Pendant les sessions du WP.29, le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 tiendra normalement ses sessions le mercredi; les sessions du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 se tiendront normalement le jeudi matin et les sessions du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se tiendront le mercredi ou le jeudi après-midi, si nécessaire.

Note: Salon de l'automobile de Genève, Palexpo: **5-15 mars 2015**; (Journées de la presse: **3 et 4 mars 2015**).

Annexe III

Amendements au projet de Révision 3 de l'Accord de 1958 (ECE/TRANS/WP.29/2014/53)

Article premier, paragraphe 1, lire:

«...»

Le terme “version d'un Règlement de l'ONU” indique qu'après avoir été adopté et établi, un Règlement de l'ONU peut être modifié conformément aux procédures exposées dans le présent Accord, notamment l'article 12. La version non modifiée du Règlement et la version dans laquelle sont ~~ultérieurement~~ incorporés ~~des les~~ amendements ~~ultérieurs~~ sont considérées comme des versions distinctes du même Règlement.

...».

Article 12, paragraphes 2 à 5, lire:

«2. Un amendement à un Règlement de l'ONU est réputé adopté si, dans un délai de six mois à compter de la date où le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe en a donné notification, plus [d'un tiers] des Parties contractantes appliquant le Règlement à la date de la notification n'ont pas notifié au Secrétaire général leur désaccord concernant l'amendement. Lorsqu'un amendement à un Règlement de l'ONU est adopté, le Secrétaire général déclare le plus tôt possible que l'amendement est adopté et obligatoire pour les Parties contractantes appliquant le Règlement.

3. Les amendements à un ... du Règlement.

4. Indépendamment des ... de ces versions antérieures.

5. Toute Partie contractante appliquant un Règlement de l'ONU, **à l'exception des Parties contractantes ayant notifié au Secrétaire général leur intention de cesser d'appliquer le Règlement**, accepte les homologations accordées conformément à la dernière version dudit Règlement. **Toute Partie contractante ayant notifié au Secrétaire général son intention de cesser d'appliquer un Règlement de l'ONU accepte durant la période d'une année mentionnée au paragraphe 6 de l'article premier les homologations accordées conformément à la ou aux versions du Règlement applicables pour cette Partie contractante au moment de sa notification au Secrétaire général.**».

Ajouter un nouvel article 16, se lisant comme suit:

«Article 16

Le présent Accord a été fait à Genève, en un seul exemplaire, en langues anglaise, française et russe, les trois textes faisant également foi.».

Appendice, article 9 (vote par procuration), supprimer.

Annexe IV

État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de règlements admissibles*

Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 4 novembre 2014

GRRF

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
RTM sur les pneumatiques	Oui/ Royaume-Uni	France	AC.3/15	[ECE/TRANS/180/Add.16] [ECE/TRANS/180/Add.16/Appendice 1]	L'AC.3 a inscrit le RTM ONU dans le Registre mondial.
RTM ONU n° 3 sur les systèmes de freinage des motocycles	Non	Italie	AC.3/37	GRRF/2014/22 amendé par GRRF/78, par. 21	L'AC.3 devrait examiner un projet d'amendement au RTM ONU n° 3 à sa session de mars 2015.

GRSP

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/ Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Phase 2 du RTM ONU n° 7 (Appuie-tête)	Oui/ Royaume-Uni	Japon	AC.3/25/Rev.1	2014/86 (quatrième rapport d'activité) GRSP/2013/24 (Projet de RTM ONU)	Le GRSP devrait examiner une proposition informelle, traitant de toutes les questions, y compris un projet d'additif 1 à la R.M.1 à sa session de décembre 2014.

* Les informations concernant les Parties contractantes (33), le Registre mondial et le Recueil de Règlements admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.10.

Question	Groupe informel (oui-non)		Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)	Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)	Stade/Observations
	Président et Vice-Président	Responsable technique			
Phase 2 du RTM ONU n° 9 (FlexPLI) (Protection des piétons)	Oui/ Allemagne/ Japon	Allemagne/ Japon	AC.3/24	GRSP/2014/15 (Projet de RTM ONU) GRSP/2014/16 (cinquième rapport d'activité)	Le GRSP reprendra à sa session de décembre 2014 l'examen des valeurs de référence de l'évaluation des blessures ainsi que du projet de RTM ONU, y compris une éventuelle proposition d'essai contre pare-chocs.
Amend. n° [2] au RTM ONU n° 9		NL	AC.3/31	GRSP/2014/2 GRSP/2014/5	Le GRSP examinera une proposition révisée concernant les points de contact de la tête d'essai à sa session de décembre 2014 pour les phases 1 et 2 du RTM ONU.
Phase 2 du RTM ONU n° 13 (HFCV)					Aucune nouvelle information n'a été communiquée à la session de novembre 2014 de l'AC.3.
RTM ONU n° 14 (choc latéral contre poteau (CLP))	Oui/ Australie	Australie	AC.3/28		L'AC.3 a adopté à sa session de novembre 2014 l'additif 2 à la R.M.1 afin d'y inclure le mannequin WorldSID du 50 ^e centile.
RTM ONU sur les véhicules électriques	Oui/ États-Unis d'Amérique/ UE/Japon/ Chine	UE/Japon/ États-Unis d'Amérique/ Chine	AC.3/32	2012/121 (mandat) 2012/122 (premier rapport d'activité) WP.29-163-22 (deuxième rapport d'activité)	Aucune nouvelle information n'a été communiquée à la session de novembre 2014 de l'AC.3.

GRPE

Question	Groupe informel (oui-non)/		Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)	Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)	Stade/Observations
	Président et Vice-Président	Responsable technique			
Amend. 4 au RTM ONU n° 2 (WMTC)	Oui/EC (EPPR)	UE	AC.3/36 (basée sur 2013/127)		L'AC.3 a décidé de discuter lors de sa session de mars 2015 de la possibilité que le GTI étudie des prescriptions concernant les systèmes d'autodiagnostic OBD destinées à être incluses dans un autre RTM que le RTM ONU n° 5.
Amend. 3 au RTM ONU n° 4 (WHDC)	Oui/EC (HDH)	UE/Japon	AC.3/29 AC.3/38		Le GRPE a finalisé le projet d'amendement 3 au RTM ONU n° 4 à sa session de juin 2014. L'AC.3 devrait examiner le projet de RTM ONU à sa session de mars 2015.
Amend. 1 au RTM ONU n° 15 (WLTP)	Oui/ Allemagne (WLTP)	UE/Japon	/2014/30 AC.3/39		L'AC.3 pris note des progrès réalisés par le groupe de travail informel en ce qui concerne la phase 1b et devrait pouvoir examiner une proposition d'amendement 1 au RTM ONU n° 15 en juin 2016.
Véhicules électriques et environnement (EVE)	Oui/ États-Unis d'Amérique/ Japon/ Chine	Canada/ Chine/UE/ Japon/ États-Unis d'Amérique	AC.3/32 WP.29-163-13		L'AC.3 a décidé la prolongation du mandat afin d'élaborer de nouveaux RTM concernant les véhicules électriques.

GRB

Question	Groupe informel (oui-non)/		Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)	Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)	Stade/Observations
	Président et Vice-Président	Responsable technique			
Véhicules routiers silencieux	Oui/ États-Unis d'Amérique/ Japon	UE/ États-Unis d'Amérique/ Japon	AC.3/33 (y compris le mandat)		Le GTI examine le projet de RTM ONU avec un mandat prolongé jusqu'en novembre 2015.

Situation en ce qui concerne les échanges de vues

Groupe de travail	Question	Groupe informel (oui-non/ Président et Vice-Président		Responsable technique	Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)	Stade/Observations
GRSP	Compatibilité entre véhicules en cas de choc	Non	Non		-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
GRSP	Mannequins harmonisés de choc latéral	Oui	États-Unis d'Amérique		2010/88 (deuxième rapport d'activité)	Le GRSP attend une proposition d'additif à la R.M.1 visant à inclure le mannequin WorldSID du 50 ^e centile, élaborée conjointement avec le GTI des essais de choc latéral contre poteau.
GRSP	Mannequin Point H 3-D	Oui	Allemagne		-	Le GRSP devrait examiner une proposition de mandat à sa session de décembre 2014.
GRE	Systèmes d'éclairage de la route	Non	Non		-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
GRRF	Circulation des véhicules en peloton et autres fonctions automatisées	Non	Non		-	Les experts du GRRF menaient une campagne d'information sur les innovations en matière d'automatisation de la conduite.
WP.29	STI	Non	-		-	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
WP.29	Véhicules électriques et environnement	Non	Non		-	L'AC.3 a approuvé le guide de référence et adopté le mandat révisé.
WP.29	Nouvelles technologies n'ayant pas encore fait l'objet de règlements	Non	Non		-	Les discussions devraient se poursuivre à la session de mars 2015 de l'AC.3.
